

COMMUNE DE REGUISHEIM

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du P.V. de la réunion du 18 octobre 2018
2. Droit de préemption urbain
3. Dissolution du SIAC
4. Recensement de la population 2019 : création de 3 postes d'agents recenseurs
5. Décision modificative au Budget Primitif 2018
6. Demandes d'admission en non-valeur
7. Informations sur les décisions prises par la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin
8. Informations et divers

PRESENTS	EXCUSES	PROCURATIONS A
HOEGY Bernard		
METZGER Fabienne		
SCHMITT Yannick		
FLEISCHER Fabienne		
ANGSELL Jean-Louis		
NODON FLIEG Véronique		
HAEFFLINGER Patrice		
SUTTER Sabrina		
BOEGLIN Thierry		
MUSSOTTE Julie		
WUNDERLY Christophe		
	HEITZMANN Aurélia	MUSSOTTE Julie
	HASSENFRATZ Eric	SCHMITT Yannick
BACHER Annette		
SCHWENGER Guillaume		
PAULUS Frank		
SCHWOB Philippe		
LATUNER Maurice		
BUGMANN Steve		

Monsieur Bernard HOEGY, Maire, salue les membres du Conseil Municipal et ouvre la séance à 20 h 00. Il procède à l'appel des conseillers et constate que le quorum est atteint.

M. Patrice KIEFFER est désigné en qualité de secrétaire de séance.

POINT 1 : APPROBATION DU P.V. DE LA REUNION DU 18 OCTOBRE 2018

Le P.V. de la réunion du 18 octobre 2018 est soumis au vote.
Il est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN

La déclaration d'intention d'aliéner suivante a été reçue en mairie.
Section 67 n°168/23, 5 rue des Bouleaux, superficie 6,06 ares. Vente Mme MEHLEN
Audrey à Mme LARABI Sandra au prix de 162 500€

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption pour ce bien.

POINT 3 : DISSOLUTION DU SIAC

Le SIAC (Syndicat Intercommunal du Canton d'Ensisheim pour les Affaires Culturelles) a été créé en 1961. Les statuts de cette structure intercommunale prévoyaient notamment :

- la création et le fonctionnement d'un service de ramassage des élèves fréquentant le Collège d'Ensisheim, les lycées de Guebwiller et Pulversheim.
- de promouvoir toute autre activité dans le domaine scolaire.

Depuis lors, le SIAC a assuré les services spéciaux de ramassage Pulversheim-Ensisheim et Hardt-Plaine de l'III-Pulversheim jusqu'en juillet 2018.

Des problèmes de trésorerie perdurent depuis de longues années et l'effectif des élèves transportés est en baisse constante. Aussi, lors de la réunion du Comité Syndical du 11 avril 2018, il a été décidé de résilier la délégation de compétence signée le 17 février 1997 par le Département du Haut-Rhin et le Syndicat Intercommunal pour les Affaires Culturelles du Canton d'Ensisheim à partir de la rentrée 2018.

A la rentrée 2018, la Région GRAND EST a été subrogée au Syndicat pour la gestion des marchés de transport. Par conséquent, à présent, le Syndicat n'a plus lieu d'être et sa dissolution peut être proposée aux communes membres.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-25-1 et L5211-26.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 janvier 1961 portant création du Syndicat Intercommunal du Canton d'Ensisheim pour les Affaires Culturelles.

Considérant qu'un syndicat peut être dissout par le consentement des organes délibérants de ses collectivités membres ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

- approuve la dissolution du syndicat au 31 décembre 2018 ;
- approuve la clé de répartition de l'actif et du passif à parts égales entre les 15 communes membres du Syndicat,
- charge M. le Maire de signer tous documents y afférents.

POINT 4 : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019 : CREATION DE 3 POSTES D'AGENTS RECENSEURS

M. Latuner quitte la salle.

Le recensement de la population aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, et notamment son titre V ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

VU le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

VU le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à la Commune de fixer la rémunération des agents recenseurs

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

à l'unanimité

- de charger le Maire de procéder aux enquêtes de recensement, et de les organiser,
- de créer 3 postes occasionnels d'agents recenseurs et de nommer Mme Parisot, M. Haller et Mme Ndione
- de fixer la rémunération des agents recenseurs à 1,70€ brut par bulletin individuel rempli, 1,02€ brut par feuille de logement remplie, 50€ par demi-journée de formation accomplie
- d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte y afférent.

POINT 5 : DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2018

Des crédits inscrits et votés au Budget Primitif 2018 sont à ajuster comme suit:

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
<i>Article (Chap.)</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (Chap.)</i>	<i>Montant</i>
1323 (13) : Départements	28 759,00€	021 (021) : Virement de la section de fonct.	-60 007,00€
1641 (16) : emprunts en euros	9 390,00€	1641 (16): Emprunts en euros.	98 156,00€
Sous total	38 149,00€	Sous total	38 149,00€
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
<i>Article (Chap.)</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (Chap.)</i>	<i>Montant</i>
023 (023) : Virement à la section d'investiss	-60 007,00€		
615231 (011) : Voiries	38 250,00€		
6218 (012) : Autre personnel extérieur	500,00€		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	21 257,00€		
6541 (65) créances admises en non-valeur	1 972,73€	7381(73) Taxe addit.aux droits de mut.	1 972,73€
Sous total	1 972,73 €	Sous total	1 972,73€
Total Dépenses	40 121,73€	Total Recettes	40 121,73€

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative au budget primitif 2018.

POINT 6 : DEMANDES D'ADMISSION EN NON-VALEUR

La Trésorerie informe qu'il ne peut être procédé au recouvrement de
-2 titres concernant les exercices 2009 et 2013 pour un montant total de 200,33 € au motif de poursuite sans effet et demande donc l'admission en non-valeur de cette somme.
Ces sommes concernent des impayés d'entretien de chaudière pour un F2 au 36 Grand'Rue (5,33€) et de droits de place (195,00€).
-11 titres concernant les exercices 2001 à 2003, 2008 à 2011 pour un montant total de 1964,01€. Ces sommes concernent des impayés de redevances d'ordures ménagères, de vente de bois et de droits de place.

Le conseil municipal décide par 18 voix pour, 1 abstention (M.Paulus) d'admettre en non-valeur la somme totale de 1972,73€ et d'imputer la dépense au compte 6541-créances admise en non-valeur. Cette somme (1 972,73€) est prévue dans la décision modificative au budget du point précédent.

POINT 7 : INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE HAUT-RHIN

Conseil de communauté du 6/12/2018

- Décision Modificative n° 2
- Tarifs intercommunaux 2019
- Admissions en non-valeur
- Renouvellement du contrat "Enfance et Jeunesse"
- Parc d'activités de Niederhergheim Est vente du lot 5 (SCI G2A)
- ZA La Passerelle 1 : Rachat du lot 2b (SCI La Météorite)
- Parc d'Activités de la Plaine d'Alsace : Acquisition foncière
- Aménagement d'un rond-point central sur Parc d'Activités de la Plaine d'Alsace
- Information sur l'état d'avancement du PLU intercommunal
- Maîtrise d'ouvrage déléguée : Niederentzen travaux d'aménagement de sécurité en traverse d'agglomération de l'entrée Est à la sortie Ouest (RD18 bis)
- Ordures Ménagères - Convention de prestation pour la mise en place d'une ressourcerie à la déchetterie d'Ensisheim
- Aggrandissement et rénovation de la déchetterie d'Oberhergheim : convention pour l'aménagement d'un tourne à gauche avec le Département.
- Ordures ménagères - Avis sur le plan régional des déchets
- Piste cyclable rue d'Oberhergheim RD8.1 à Biltzheim
- GERPLAN : Programme d'actions 2019
- Aide financière pour l'acquisition d'équipement d'irrigation
- Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire prévoyance dans le cadre de la convention de participation mutualisée proposée par le centre de gestion
- Instauration du Compte Epargne Temps

POINT 8 : INFORMATIONS ET DIVERS

- a) M. le Maire donne lecture des demandes relatives à l'utilisation des sols.
- Il informe :
- Une réunion a eu lieu au Département concernant les projets de parc photovoltaïque. Un appel d'offres restreint sera lancé en janvier 2019 par le Département afin de sélectionner un candidat.
 - Une réunion préparatoire s'est tenue pour les travaux de réfection du pont sur l'III projetés en 2019 par le Département.
 - La tournée pour désigner les plus belles illuminations de Noël des particuliers est fixée au mardi 18 décembre à 18h30
 - La fête de Noël des personnes âgées a lieu dimanche
 - Les noces d'or et de diamant seront honorées samedi

b) M.Haefflinger fait un compte rendu de la dernière vente de bois. Tous les lots ont été vendus et les prix sont en baisse (10-11€ la stère). Les consignes de sécurité vont être durcies pour la récupération du bois en forêt.

c) M.Latuner s'interroge sur les terrains Brandelik.

M. Haefflinger fait un point sur la situation des terrains agricoles Brandelik et Kuhlburger. Un rendez-vous a été pris avec Maître Karm afin d'analyser ces dossiers. Puis ils seront soumis à une commission rurale début janvier qui statuera sur le devenir de ces terrains. Au final, une commission réunie, le cas échéant, et le conseil municipal prendront une décision.

La séance est close à 21 h 10.

Réguisheim, le 14 décembre 2018

Le Maire

Bernard HOEGY



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.